

## Gouvernance de l'élimination à grande échelle du dioxyde de carbone : Sommes-nous prêts? Résumé pour les décideurs

En 2015, les Parties à la CCNUCC ont convenu de limiter la température mondiale bien en dessous de 2°C au-dessus des niveaux préindustriels, et **de poursuivre les efforts pour limiter l'augmentation à 1,5°C**. En 2018, le Rapport spécial du GIEC sur le réchauffement planétaire de 1,5°C a prévenu que :

1. Les répercussions du réchauffement à 2°C seraient **bien pire** que celles à 1,5°C;
2. **Tous les scénarios qui plafonnent le réchauffement planétaire à 1,5°C avec un dépassement limité ou nul prévoient l'utilisation de l'élimination du dioxyde de carbone (EDC)** de l'ordre de 100 à 1000 GtCO<sub>2</sub> au cours du XXI<sup>e</sup> siècle;
3. Si les plans nationaux actuels sur le changement climatique [contributions déterminées au niveau national (CDN)] ne sont pas améliorés considérablement, le monde devra, pour respecter la limite de 1,5°C, **compter fortement sur les options d'EDC qui n'ont pas encore fait leurs preuves à grande échelle**. Même en améliorant les politiques actuelles et les CDN pour réduire les émissions, l'EDC devra être significative, sinon substantielle.

Bien que l'idée d'éliminer une partie du CO<sub>2</sub> de l'atmosphère ne soit pas nouvelle, l'ampleur proposée actuellement n'a **jamais été tentée auparavant**. La communauté internationale est-elle prête à gouverner l'EDC à ce niveau? Quelles sont les lacunes et les défis de gouvernance, et comment peut-on y répondre?

### **Le C2G2 et Climate Analytics ont publié un rapport traitant de ces questions.**

Sa principale conclusion est qu'il existe déjà de nombreuses règles et pratiques directement applicables à l'élimination à grande échelle du dioxyde de carbone, principalement dans le cadre de la CCNUCC, mais qu'elles sont loin d'être suffisantes pour l'ampleur de l'activité que le GIEC estime nécessaire pour limiter la hausse de température à 1,5°C.

Le rapport met l'accent sur trois approches de l'EDC : boisement et reboisement, bioénergie avec captage et stockage du carbone (BECSC) et captage direct de l'air avec captage et stockage du carbone (CDACSC). Il conclut notamment que :

### **1. L'ampleur de l'élimination du dioxyde de carbone nécessaire pour limiter le réchauffement planétaire à 1,5°C dépend de la vitesse de réduction des émissions.**

Plus il faudra de temps pour réduire les émissions, plus de dioxyde de carbone sera à éliminer. Si les Parties présentent, d'ici 2020, des CDN nouvelles et actualisées qui sont nettement plus ambitieuses dans les réductions qu'elles prévoient pour 2030, cela peut réduire la dépendance dans l'avenir à l'égard de l'EDC à une échelle qui pourrait être économiquement viable et limiter les risques potentiels pour le développement durable.

- Si la communauté internationale ne parvient à améliorer que légèrement les CDN, une contribution extrêmement importante de l'EDC sera nécessaire; si les CDN sont revues seulement superficiellement, il sera impossible de limiter l'augmentation de température à 1,5°C ou bien en dessous de 2°C;
- Il faudra un éventail varié d'options d'EDC pour répondre au besoin global de l'élimination du carbone, afin de surmonter les limites inhérentes à chacune des options d'EDC;
- Les activités et les technologies de l'EDC devront être déployées le plus tôt possible, car tout retard dans le déploiement crée un risque futur majeur.



## **2. Un certain nombre de dispositions existantes de la CCNUCC, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris traitent des aspects de gouvernance de l'élimination du dioxyde de carbone.**

Les dispositions de la CCNUCC, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris traitent des rapports et de la comptabilité de l'élimination de CO<sub>2</sub>. Le GIEC a également donné des orientations pertinentes.

L'Accord de Paris offre une excellente occasion de relever un certain nombre de défis de gouvernance qui n'ont pas été convenablement abordés par les dispositions existantes et les questions héritées du passé, ou qui sont survenus en raison de l'ampleur de l'EDC qui est maintenant nécessaire.

## **3. Malgré les dispositions existantes, l'EDC à grande échelle continue de présenter nombre de lacunes et de défis de gouvernance qui auront besoin de réponses.**

Bien qu'il existe des dispositions et des orientations dans le cadre de la CCNUCC, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris, de nombreux défis de gouvernance majeurs subsistent :

- L'ampleur et la rapidité de la mise en œuvre requise, ainsi que les défis associés à la recherche, au développement et la surveillance du déploiement;
- Les incitations substantielles qui seront nécessaires pour élargir les options possibles de l'EDC (la CCNUCC ou d'autres cadres juridiques n'offrent pas assez de mesures incitatives);
- Les compromis et les interactions entre une gamme d'objectifs de développement durable (ODD) pouvant découler de la mise en œuvre à grande échelle de l'EDC; et
- Les risques pour le système climatique et les ODD si les options d'EDC ne sont pas mises en œuvre au rythme ou à l'échelle requis, ou si de grandes quantités de dioxyde de carbone éliminées sont ensuite rejetées dans l'atmosphère.

## **4. Les lacunes prioritaires en matière d'atténuation, d'information, de comptabilité, de connaissances et d'incitations peuvent être comblées à court terme, à l'intérieur comme à l'extérieur du processus de la CCNUCC.**

Un certain nombre de lacunes de gouvernance, si elles sont corrigées maintenant, peuvent aider à appuyer la prise de décisions éclairée sur l'échelle et le portefeuille nécessaires d'options d'EDC et à jeter les bases de l'élargissement des options pertinentes. Elles sont énumérées dans l'encadré ci-dessous :

### **LACUNES PRIORITAIRES DE GOUVERNANCE À COMBLER À COURT TERME**

- Réduire les lacunes d'atténuation pour diminuer l'éventuel recours aux options d'EDC dans l'avenir;
- Améliorer les données d'inventaire et les systèmes de gestion de l'information;
- Mettre en place des règles de comptabilité solides;
- Créer des incitations pour accélérer la recherche, l'investissement et la mise en œuvre;
- Mobiliser le milieu de la recherche pour délimiter la portée de certaines options d'EDC et des incitations nécessaires;
- Sensibiliser davantage le public aux options, aux risques et aux compromis possibles de l'EDC lors du processus de planification;
- Renforcer la collaboration et la coopération internationales.